



RÉSOLUTION 2531



Le Conseil de sécurité a autorisé **13 289** soldats et **1 920** policiers à la MINUSMA jusqu'au 30 juin 2021

QUELQUES CHIFFRES

1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2021 :

244 720 patrouilles militaires

93 873 patrouilles de la police

1 226 éléments des Forces de défense maliennes formés en gestion et réponse aux menaces explosives dont **27** femmes.

41 947 participants aux formations UNPOL parmi les policiers dont **4 585** femmes (certains policiers ayant suivi plusieurs formations).

135 membres du personnel de la MINUSMA ont été tués lors d'attaques depuis juillet 2013.

DÉPLOIEMENT

Au 1^{er} juillet 2020 :

12 873 militaires

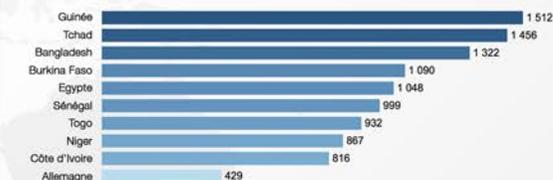
1 728 policiers

LES COMPOSANTES EN UNIFORMES SONT DÉPLOYÉES SUR 13 SITES DU MALI RÉPARTIS EN SECTEUR :

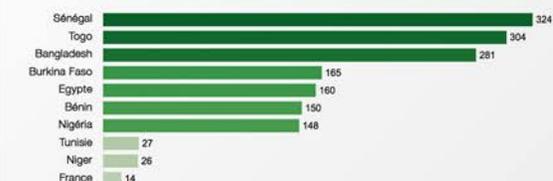
Secteur Nord (Kidal, Tessalit, Aguelhoc)
 Secteur Sud (Bamako)
 Secteur Est (Gao, Ménaka, Ansongo)
 Secteur Ouest (Tombouctou, Ber, Goundam)
 Secteur Centre (Mopti-Sévaré, Douentza)



MILITAIRES : TOP 10 DES PAYS CONTRIBUTEURS



POLICE : TOP 10 DES PAYS CONTRIBUTEURS



MANDAT

Le Conseil de sécurité détermine deux priorités stratégiques pour la MINUSMA :

1. Appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ;
2. Faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali, destinée à protéger les civils, réduire les violences intercommunautaires et rétablir la présence et l'autorité de l'État et les services sociaux de base dans le centre du Mali.

a) Appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

Appuyer la mise en œuvre : des réformes politiques et institutionnelles prévues par l'Accord ; des mesures de défense et de sécurité notamment surveiller et superviser le cessez-le-feu. Appuyer les efforts du Gouvernement visant à rétablir l'autorité et l'État et l'état de droit sur tout le territoire. Soutenir : le cantonnement et le DDR* des groupes armés ; l'élaboration d'un plan complet de redéploiement des FDSM* dans le nord du Mali, avec un soutien opérationnel et logistique. Veiller à la cohérence des efforts internationaux pour reconstruire le secteur de la sécurité.

b) Appui à la stabilisation et au rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

Aider les autorités maliennes à réduire la violence et les tensions intercommunautaires par ses bons offices ; Soutenir le redéploiement des FDSM (opérationnel, logistique, transport, planification, sanitaire).

c) Protection des civils

Assurer sans préjudice de la responsabilité des autorités, la protection des civils menacés de violences physiques ; Aider à anticiper et décourager toute menace contre la population dans le Nord et le Centre ; renforcer le dispositif d'alerte rapide ; détecter et constater plus vite les violations des droits (international humanitaire et de l'homme). Renforcer la mobilisation et la protection par des : échanges ; actions de proximité, initiatives de réconciliation/médiation. Déployer des moyens terrestres et aériens dans les zones à risque. Atténuer les risques liés aux opérations militaires ou policières. Empêcher le retour d'éléments armés dans les principales agglomérations. Fournir une protection particulière aux femmes et aux enfants.

d) Bons offices et réconciliation

Appuyer le dialogue sur la réconciliation, la cohésion sociale ; encourager les initiatives pour atténuer les tensions intercommunautaires ; faciliter la tenue d'élections pacifiques.

e) Promotion et protection des droits de la personne ;

En soutenir la promotion et la défense, notamment dans la justice et la réconciliation. Aider à traduire en justice les responsables de violations graves, abus (droits de l'homme et droit international humanitaire).

f) Aide humanitaire

Contribuer avec les acteurs humanitaires : à créer des conditions de sécurité pour l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sous la direction de civils ; au retour volontaire, l'intégration, la réinstallation sécurisée et dans la dignité des déplacés et réfugiés.